

Le logement intergénérationnel à Colombes

Habitat public
et privé

Rompre l'isolement
des personnes âgées
propriétaires ou locataires

Faciliter le quotidien
des étudiants

Hébergez un jeune
(étudiant ou apprenti)
de moins de 30 ans

Comment fonctionne le dispositif?

Si vous souhaitez **héberger un jeune (étudiant ou apprenti) de moins de 30 ans**, nous vous invitons à contacter le service Intergénérationnel, service référent pour l'hébergement. Un rendez-vous est fixé à votre domicile afin de **mieux cerner vos critères et vos attentes**.

Un profil d'étudiant susceptible de répondre à vos attentes est établi, une rencontre est organisée. Si la colocation est envisagée, une convention est rédigée à partir du document fourni par le service, afin de préciser les différentes modalités d'hébergement. Cette **convention** est ensuite signée par vous-même et votre futur(e) locataire.

Dans la majorité des cas, **aucune surtaxe d'imposition** n'est constatée.

Le service intergénérationnel vous aide dans vos démarches (convention, déclaration d'impôts, ...). Il est votre **interlocuteur** pour toute question éventuelle. En cas de litige, il intervient comme **médiateur** afin de régler au mieux le différend.



Plusieurs formules

Module 1 : Chambre gratuite en échange de services et de présence le soir (à définir précisément).

Module 2 : Chambre avec participation aux charges et partage des tâches (90 € maxi).

Module 3 : Indemnité d'occupation normale (350 € maxi).
Possibilité de percevoir les aides personnalisées au logement, selon la situation personnelle de chacun.

Pour toute information complémentaire, contactez :

Service Intergénérationnel - Michel Le Guellec ou Chloé Henriot

2 rue du Président Salvador Allende – 92700 Colombes

Tél. : 01 47 84 21 94 / 06 22 72 32 58 - intergenerationnel@mairie-colombes.fr

Aucun frais de dossier, aucun abonnement.



Réunion d'information et témoignages

Dimanche 23 octobre à 10h
Salles du sous-sol de l'hôtel de ville

1. Pourquoi ce dispositif concerne les étudiants de moins de 30 ans ?
2. Comment définir vos critères et vos attentes ?
3. Comment définir le profil étudiant afin de mieux rédiger la convention ?
4. Témoignages divers
5. Comment faire évoluer le dispositif ?

